

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Bilan 2012 Priorités 2013

« L'Homme et le développement
pérenne des territoires au cœur de l'action »



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Enjeux - Priorités - Actions

Connaitre pour mieux agir	p. 4
Lutter contre le changement climatique	p. 6
Prévenir les risques et assurer la sécurité du citoyen	p. 8
Préserver la biodiversité et la ressource en eau	p. 10
Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique	p. 12
Aménager durablement le territoire et organiser les déplacements	p. 14
Le développement durable en région	p. 16

Chiffres clés - Focus

p. 18

Organisation de la DREAL

p. 20

Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AML	aire métropolitaine de Lille
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CERC	cellule économique régionale de la construction
CETE	centre d'études techniques de l'équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRN	direction interrégionale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ENTE	école nationale des techniciens de l'équipement
EPF	établissement public foncier
FEDER	fonds européen de développement régional
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
PCET	plan climat énergie territoriaux
PDU	plan de déplacements urbains
PLH	plan local de l'habitat
PLU	plan local d'urbanisme
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Edito

Améliorer la vie des habitants du Nord - Pas-de-Calais

Je suis heureux de préfacier ce bilan d'activité de la DREAL. Quatre ans après sa création, je constate l'étendue de son action, sa capacité d'entraînement vers le développement durable, et les résultats obtenus.

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, l'opération pilote de rénovation thermique des logements sociaux, l'action menée pour la sécurité du littoral, sont autant d'opérations de longue haleine destinées à améliorer la vie des habitants du Nord - Pas-de-Calais.

C'est le sens et le cap que je donne à l'action de la DREAL,

direction régionale de l'État dont le périmètre d'action est vaste : accompagner les efforts des élus, des industriels, des opérateurs du logement, du transport, des associations... et veiller à ce que les attentes de nos concitoyens en termes de qualité de vie, de santé, de sécurité soient satisfaites.

Le premier enjeu de l'État, aujourd'hui, est de répondre à la crise qui touche chacun et chacune d'entre nous. Ainsi la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les pollutions, la construction de logements sociaux, l'amélioration de l'offre de transports collectifs, le report du

fret routier sur le ferroviaire et le fluvial, le développement d'une économie verte et des filières professionnelles éco-responsables, doivent constituer des priorités pour la DREAL.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les agents de l'État qui s'investissent au quotidien pour accompagner le développement durable des territoires ; je sais que je peux compter sur eux pour relever ce défi.



Dominique BUR,
Préfet de la région
Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord

Développer l'expertise, la disponibilité, la pédagogie au service des territoires

L'année 2012 aura été marquée par deux événements majeurs.

La visite du Président de la République le 12 janvier, venu découvrir un service issu de la réforme de l'État qu'il avait engagée. C'est la DREAL Nord - Pas-de-Calais qui a été choisie. Nous avons ainsi pu présenter plusieurs de nos chantiers d'importance, visant à améliorer la sécurité, réduire la précarité énergétique et développer l'information environnementale. Je suis fier de ce choix qui vient consacrer plusieurs années de travail de construction, et fier également des agents de la DREAL qui ont permis ces avancées.

Le deuxième événement, c'est la première semaine de l'économie verte, en France, qui s'est tenue dans la région. Cette semaine a montré comment la prise en compte de l'environnement pouvait être créatrice d'emplois :

ainsi les secteurs des déchets, de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, sont très prometteurs. Plus de 50 000 emplois pourraient être créés ces prochaines années ! La DREAL a démontré qu'elle a su adapter son organisation, ses approches, à la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques, et a montré que la finalité de son action, c'est bien l'Homme. La transition écologique vise cette finalité.

Autre avancée majeure : le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, approuvé le 20 novembre. C'est notre feuille de route climatique pour les prochaines années !

Ce bilan est très riche et dense, comme vous pourrez le constater. La DREAL a cherché à faire avancer les dossiers dans les différentes directions stratégiques. Enfin, je suis heureux que la DREAL ait obtenu sa certification pour le management environne-

mental le 20 juillet 2012 qui vient compléter la certification qualité dont elle bénéficie depuis 2009.

Je souhaite que 2013 soit une année où la DREAL développe son expertise, sa disponibilité, sa pédagogie, au service des territoires. L'action de la DREAL n'a de sens que parce qu'il y a des femmes et des hommes qui vivent dans ces territoires, c'est pour eux que nous travaillons chaque jour.

Améliorer les déplacements, réduire la facture de chauffage, rendre plus désirable les villes, améliorer la sécurité, la qualité de l'eau potable, donner accès à une nature préservée : telles sont quelques-unes des ambitions de la DREAL pour l'amélioration du bien-être de tous les habitants. Bonne lecture.



Michel PASCAL,
Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Connaître pour mieux agir

La connaissance fine du territoire et des phénomènes qui le façonnent fonde l'action publique. La DREAL participe à l'enrichissement de cette connaissance et à sa mise en partage. L'observatoire climat a été mis en place le 24 janvier 2013.

La connaissance du territoire progresse

L'observatoire Climat, créé le 24 janvier 2013, est un outil de connaissance et d'aide à la décision : le climat change en Nord-Pas-de-Calais, les énergies renouvelables progressent... Le portail sur l'eau du bassin Artois-Picardie a été complété par des rubriques destinées au grand public.

L'observatoire de la biodiversité a publié une deuxième édition des indicateurs régionaux. 133 documents d'urbanisme ont été numérisés.

Une base de données sur l'offre de service des transports en commun a été créée.

L'atlas du logement et de l'habitat a été créé en décembre 2012.

L'« Industrie au regard de l'environnement » a fait l'objet de sa 23^{ème} édition. Une communication large a été faite sur les ZNIEFF actualisées.

Le laboratoire d'hydrobiologie a produit des nouveaux indices de qualité des rivières et canaux de la région.

Une application internet de télédéclaration de sondages et fouilles de plus de 10 m a été mise en service.

L'atlas des paysages propose sous forme interactive des milliers d'articles, de photographies, de documents historiques, de cartes récentes ou historiques.

Pour en savoir plus :

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

www.eau-artois-picardie.fr

www.observatoire-biodiversite-npdc.fr

www.cerdd.org

Agir au service des collectivités

La DREAL porte à la connaissance des collectivités les évolutions réglementaires sur l'urbanisme, le logement et l'évaluation environnementale des projets et des documents d'urbanisme. Elle met à disposition des outils d'aide à la décision : territorialisation des objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, doctrine sur la densité optimale des villes et autour des gares, application de la loi Littoral, mode de faire des écoquartiers, analyse des Plans locaux de l'habitat. La DREAL diffuse les résultats de ses observations sur le climat, les émissions de gaz à effet de serre, les marchés de l'habitat et les besoins en logement, la construction durable, les énergies renouvelables, l'artificialisation des sols...

L'écologie pour développer l'économie

Depuis 2010, la DREAL a confié une expérimentation au Centre régional de ressources pédagogiques à travers sa mission « développement des métiers de l'économie verte » en partenariat avec l'association Création développement des éco-entreprises (CD2E) qui apporte son expertise technique et sa connaissance des filières, pour accompagner la transition des territoires vers l'économie verte et développer les emplois de demain.

Cette expérimentation a permis d'aller plus loin dans la connaissance de la structuration de ces filières en région, de leurs potentialités de développement, des gisements d'emplois à l'horizon 2020 et les nouveaux besoins en formation et qualification. Quatre filières stratégiques ont été examinées : le bâtiment, les énergies renouvelables, le recyclage et la valorisation matières, et les transports. L'ensemble de cette démarche a été porté auprès des territoires lors de la « semaine de l'économie verte ».

Inciter au développement durable

La DREAL participe également activement au Centre ressources du développement durable (CERDD), qui a pour vocation d'appuyer les acteurs dans leur démarche de développement durable. À l'occasion des 10 ans de cette structure, un bilan collégial a été réalisé sur les avancées en la matière en région. Le CERDD porte également depuis cette année l'observatoire Climat.

Développer la connaissance du milieu marin

La façade maritime du Nord - Pas-de-Calais offre une grande richesse en termes d'espèces (phoques, marsouins, et même pingouins...) et d'habitats marins (bancs de sable, estuaires...). L'étude sur les mammifères marins lancée par la DREAL avec le bureau d'études BIOTOPE, les associations OCEAMM et Picardie Nature s'est achevée. Elle a permis d'acquérir des connaissances sur la fréquentation de ces animaux et leurs comportements en Nord - Pas-de-Calais et en Picardie.

La DREAL a aussi pris part à la cartographie des habitats marins (CARTHAM), lancée par l'Agence des aires marines protégées. Sa validation finale est prévue en 2013. Ces connaissances seront utiles dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 en mer et compléteront la réflexion engagée sur les propositions des périmètres de ZNIEFF en mer pilotée par la DREAL.

Produire et maintenir à jour la connaissance des risques

Que ce soit des cartes d'aléas, des données météorologiques ou hydrologiques, ou des rapports d'inspection, toutes les actions de la DREAL reposent sur l'exploitation de connaissances précises et actuelles. Par exemple, l'action « établissements sensibles » pour diagnostiquer les lieux accueillant les enfants et les adolescents sur des sites potentiellement pollués repose

sur l'inventaire BASIAS (Base des anciens sites industriels et activités de service) : cet inventaire des anciennes activités industrielles et activités de service est conduit systématiquement à l'échelle départementale depuis 1994, et archivé dans une base de données nationale disponible sur internet.

Mieux appréhender les enjeux de déplacements

La DREAL collecte, organise et restitue les données relatives aux flux de transport. Elle peut modéliser l'impact d'une infrastructure nouvelle comme un nouvel changeur sur une autoroute par exemple. La connaissance du trafic sur les grandes infrastructures, et sur le réseau routier plus particulièrement, permet d'envisager les améliorations à un réseau donné. En constituant la base de données de l'offre de transport en commun, il est désormais possible d'analyser la performance d'une offre combinant plusieurs modes de transport. Cette connaissance est fondamentale pour élaborer une approche qui concerne tout le système de transport, au service de l'utilisateur qui souhaite, au-delà du mode utilisé, bénéficier d'une offre de transport performante et abordable.

Favoriser l'information et la participation du public

Conformément aux directives européennes et à la convention Aarhus, la DREAL met en ligne l'ensemble de la connaissance dont elle dispose. Sont ainsi disponibles la production, le traitement et la diffusion de données essentielles : base de données, statistiques, études et cartographies...

La DREAL contribue au pilotage de systèmes d'observation partenariaux, apporte son soutien aux projets d'acquisition de données essentielles.

Près de 5 000 articles et 15 000 documents sur l'ensemble des thématiques sont publiés sur Internet.

La loi a simplifié les procédures d'enquête publique pour une meilleure participation et association du public autour des projets. Dans ce contexte, la DREAL s'est investie dans un plan de développement des compétences des commissaires enquêteurs en lien avec le Centre ministériel de valorisation des ressources humaines. L'objectif est de les accompagner vers une plus grande qualité et sécurité juridique des rapports d'enquête, en leur apportant également les connaissances requises pour assurer leurs missions.

La DREAL appuie également les associations environnementales, notamment celles qui développent des animations d'éducation à l'environnement pour le citoyen. 34 associations ont bénéficié d'une subvention pour mettre en œuvre des projets comme des sorties nature, des conférences sur l'écocitoyenneté, des journées de sensibilisation à la biodiversité.

Priorités

- Élaborer le Profil environnemental de la région : recenser et valoriser les données environnementales existantes, les besoins en termes de connaissance pour établir, de manière partenariale, une analyse de l'état des lieux et des pressions exercées sur l'environnement.
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire sur le foncier et à la capitalisation des données utiles.
- Partager la base de données des documents d'urbanisme numérisés.
- Acquérir et structurer la connaissance des milieux marins qui servira en 2013 à la création de ZNIEFF en mer, aux objectifs des sites Natura 2000 en mer, au parc naturel marin et à la directive stratégie marine.
- Mettre à jour les fiches d'information BASOL pour 300 sites pollués ou potentiellement pollués.
- Analyser le niveau d'accessibilité des services et équipement pour chaque point du territoire par les transports en commun.

Lutter contre le changement climatique

Les gaz à effet de serre, liés à l'activité humaine, sont responsables du réchauffement climatique. Réduire les émissions de l'industrie, du transport, du logement et de l'agriculture est la seule manière de parvenir à limiter à 2°C la hausse des températures à horizon 2100.

Enjeux

44 millions de tonnes de CO² émises par an en Nord - Pas-de-Calais, soit 11 tonnes de CO² par habitant chaque année. L'objectif est de réduire de 20 % d'ici 2020. D'autant que la région est sensible aux effets du changement climatique : montée du niveau de la mer, inondations (notamment des zones en polder), retrait-gonflement des argiles, îlots de chaleur en métropole, perturbation de la biodiversité...

20 %, c'est le taux d'économie d'énergie à atteindre en Nord - Pas-de-Calais d'ici 2020. Le bouquet énergétique régional, qui regroupe l'ensemble de nos consommations, s'appuie à 30 % sur le pétrole, 25 % sur le gaz, 20 % sur le charbon et 20 % sur l'électricité. La transition énergétique vise à réduire la part des énergies fossiles et à développer des énergies propres.

Multiplier par 3 la part des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse) d'ici 2020, tout en respectant l'environnement.

Contribuer à la réduction des émissions et des consommations

Approuvé par le préfet de région fin 2012, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie structure la contribution du Nord - Pas-de-Calais à la feuille de route nationale et internationale en matière de climat, d'air et d'énergie. Vecteur de la transition énergétique et écologique, il contient les leviers pour la mettre en œuvre. Il fixe les grands objectifs régionaux à l'horizon 2020 : réduire de 20 % nos consommations d'énergie et de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre, multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.

47 orientations ont été retenues pour les atteindre et parmi les plus emblématiques : rénover énergétiquement 50 000 logements par an soit cinq fois plus que le rythme actuel, diviser par 3 l'augmentation de l'artificialisation de l'espace, installer 400 éoliennes supplémentaires.

Les 23 collectivités de la région de plus de 50 000 habitants doivent décliner ce Schéma dans un Plan climat énergie territorial : la DREAL a produit des notes d'enjeux préalables et donne un avis sur les projets.

Éclairer les décisions publiques

Dans le cadre de la Dynamique Climat, la DREAL s'investit dans les travaux de l'observatoire régional du climat et de l'énergie, source de connaissance partagée. Indispensable pour aider l'action publique et alimenter le besoin de connaissance des citoyens, il permet notamment le suivi des indicateurs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, et l'observation quantifiée des changements climatiques et de leurs impacts sur notre région.

Mesurer les émissions de gaz à effet de serre

La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre est désormais obligatoire pour les personnes morales de droit privé et associations employant plus de

500 personnes, ainsi que pour l'État, les régions, les départements, les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. La DREAL pilote ce dispositif qui vise à quantifier et à qualifier les émissions des plus gros employeurs de la région afin de leur faire prendre conscience de leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique. 265 bilans (entreprises, collectivités, associations, services publics) sont attendus ; 50 % de ces bilans ont déjà été effectués début 2013.

La DREAL, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air. En 2012, 227 exploitants relevant de la directive IPPC «Integrated Pollution Prevention and Control» ont fait l'objet d'un contrôle inopiné en vue de vérifier le respect des valeurs limites de rejet.

Développer les énergies renouvelables

La DREAL accompagne le développement de l'énergie photovoltaïque : 2 permis de construire accordés pour 13 MW, 4 projets analysés dans le cadre des appels d'offres nationaux, ainsi que le projet de reconversion de l'ancienne base militaire de Cambrai-Niergnies en parc photovoltaïque pour 50 MW.

17 certificats ouvrant droit à obligation d'achat de l'électricité ont été délivrés aux exploitants de grandes installations de production d'électricité renouvelable, afin qu'ils puissent injecter leur production dans le réseau en bénéficiant d'un tarif avantageux. Ils représentent une production annuelle d'électricité de 146 000 MWh, soit de quoi alimenter 120 000 personnes. Il s'agit d'éoliennes, d'installations de biogaz, de centrales hydrauliques ou photovoltaïques.

Fin 2012, la puissance éolienne en service s'élève à 480 MW soit une progression de 20 % en un an, tandis que la puissance photovoltaïque régionale a augmenté de 33 % en un an, et s'approche désormais de 77 MW. La DREAL s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des pay-

sages, de la biodiversité et des règles en vigueur : 41 éoliennes ont fait l'objet d'une inspection.

Anticiper les effets du changement climatique

Le réchauffement climatique, même s'il peut être atténué, produira des effets. La prévention des catastrophes naturelles est une priorité, notamment pour le risque de submersion marine. Le polder des waterings (près de 800 km², plus de 400 000 personnes) délimité par le triangle Saint-Omer, Calais, Dunkerque, est exposé à différents phénomènes naturels parmi lesquels les inondations continentales par débordement des cours d'eau et par ruissellement. Le système d'évacuation des eaux reste toutefois fragile. Des études prenant en compte l'élévation du niveau marin de 60 cm à horizon 2100 sont en cours de finalisation et permettront de cartographier les zones inondables pour des scénarios de crues courantes, moyennes, ou extrêmes.

Les villes cherchent à s'adapter afin d'éviter les phénomènes d'îlots de chaleur : introduire davantage d'espaces verts et des toitures végétalisées, éviter tout étalement urbain, développer les transports en commun, innover en matière d'éco-quartier. La DREAL accompagne les collectivités dans cette démarche, comme Lille Métropole dans sa labellisation d'Eco-Cité.

Intégrer les enjeux du changement climatique

Tous les secteurs de notre économie sont invités à s'engager dans la lutte contre le changement climatique. La DREAL y contribue : 85 % des logements très sociaux financés en 2012 répondent aux exigences du label Bâtiment basse consommation, 8 des 60 contrôles du respect des règles de la construction ont comporté un volet thermique complet, tous les projets d'aménagement et documents d'urbanisme soumis à l'avis de l'autorité environnementale ont été analysés au regard des enjeux du changement climatique, sur leurs facultés à réduire les émissions de gaz à effet de

serre et à optimiser les besoins en énergie. La DREAL a finalisé le diagnostic énergétique de plus de 220 bâtiments de l'État.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport

L'État, associé aux collectivités territoriales, contribue au développement des modes de transport ayant un faible impact en émissions de CO². Le projet de modernisation du système fluvial Seine-Escaut se poursuit avec le relèvement des ponts et le recalibrage de canaux. Le réseau sera accessible à la majorité de la flotte de bateaux européenne. Les projets ferroviaires permettant de renforcer l'offre en transport ferroviaire ont progressé. Les études préparatoires aux travaux d'électrification de la voie ferrée entre Calais et Dunkerque et celles de l'adaptation d'un nouvel itinéraire de fret ferroviaire de Dunkerque vers l'est en passant au sud de Lille ont été réalisées et les financements de ces opérations sont assurés. La desserte ferroviaire du Port de Calais et d'une liaison vers la Belgique, la réouverture d'une voie ferrée entre Valenciennes et Mons pour le fret ou encore la réouverture aux voyageurs de la ligne entre Armentières et Lestrem sont quelques exemples d'études réalisées en 2012. Les entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs engagés dans la réduction des émissions de CO² dressent un bilan de leurs émissions et définissent un objectif de réduction sur trois ans. Lancée fin 2008 dans le transport routier de marchandises, la démarche trouve un écho très favorable : 59 chartes signées, ce qui porte l'engagement régional à plus de 3 725 poids lourds et 4 583 conducteurs. Les plans d'actions permettront d'économiser chaque année l'émission de 18 000 tonnes de CO² et la consommation de 6,8 millions de litres de gasoil.

L'écotaxe poids lourds, consistant à faire payer par les poids lourds français et étrangers de plus de 3,5 tonnes l'usage du réseau routier national non concédé entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

Priorités

- Accompagner la transition énergétique, notamment en assurant le développement des installations de production d'énergies renouvelables.
- Décliner de façon opérationnelle les objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie à l'échelle des territoires, notamment dans les documents d'urbanisme.
- Impulser auprès des collectivités, des entreprises, des associations et des services publics la mise en œuvre d'actions ambitieuses, issues de leur Plan climat énergie territoriaux ou de leur bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre.
- Contribuer à la stratégie de réhabilitation thermique de l'habitat et des bâtiments de l'État, et lutter contre la précarité énergétique dans le logement.
- Instruire les cinq plans de prévention des risques littoraux et de submersion marine.
- Lutter contre l'étalement urbain et promouvoir la ville dense et durable, les écoquartiers et la nature en ville.
- Accompagner l'élaboration du Schéma régional de raccordement des réseaux d'énergies renouvelables.
- Continuer à éclairer les décisions publiques par le maintien d'un haut niveau de connaissance dans les domaines du climat et de l'énergie.

Prévenir les risques et assurer la sécurité du citoyen

Assurer la sécurité du citoyen et le respect de son environnement est essentiel pour permettre à l'activité humaine de se développer. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée et particulièrement dense.

Enjeux

La région est une des plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec 80 sites Seveso dont 41 font l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (30 PPRT en raison des regroupements de sites), 2 100 km de canalisations de transport (gaz, hydrocarbures, produits chimiques), 1 479 installations classées et 13 % des sites potentiellement pollués BASOL (base de données sur les sites pollués ou potentiellement pollués) recensés au niveau national.

1,9 million d'habitants du bassin Artois-Picardie sont concernés par le phénomène d'inondation par débordement de cours d'eau, 450 000 habitants par le phénomène de submersion marine.

164 communes du bassin minier sont concernées par des aléas miniers. Ces aléas peuvent être liés à l'exploitation proprement dite, avec par exemple des effondrements localisés et des tassements dus à la présence de puits ou de travaux et galeries proches de la surface. Ils concernent également les ouvrages de dépôts : glissements de terrain, tassements ou échauffement de terrils. Les émanations de gaz de mine nécessitent aussi une vigilance particulière.

La DREAL gère la situation de 3 492 entreprises de transport. La sécurité des véhicules et le contrôle de leur conformité au Code de la route sont essentiels pour la sécurité routière.

Prévenir les risques technologiques

Le 11 octobre 2012 à Douai, les 5^{èmes} Assises nationales des risques technologiques ont rassemblé 900 participants. Placées sous le signe du débat et de la discussion, elles ont été riches de l'expérience engrangée depuis l'approbation du premier Plan de prévention des risques technologiques en France, en mars 2007 à Mazingarbe.

Pour réduire les émissions polluantes et éviter les situations accidentelles, l'inspection des installations classées a réalisé 1 397 inspections. Chaque site industriel est inspecté selon une fréquence définie en fonction de ses enjeux, et au moins une fois par an pour les sites Seveso seuil haut.

Accélérer les procédures

En parallèle, les dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter sont examinés de façon approfondie. Pour 90 % des nouveaux projets industriels, cette procédure qui fait intervenir la participation du public et la consultation des parties prenantes, autorités et experts, a été menée en moins d'un an.

L'évolution des émissions de polluants entre 2010 et 2011 est en baisse pour la majorité des rejets dans l'air et dans l'eau. Une campagne de contrôles inopinés (659 contrôles) permet de veiller au maintien de ces résultats.

La DREAL veille à l'application de la réglementation européenne sur les produits chimiques, principalement le règlement REACH, pour maîtriser les risques sur l'environnement et la santé de l'homme tout au long du cycle de vie des produits chimiques. Des réunions d'informations et 24 inspections ont été réalisées.

Accompagner les grands projets

Concernant les établissements Seveso seuil haut, six Plans de prévention des risques technologiques ont été approuvés : Aluminium Dunkerque (Loon Plage), Styrolution (Wingles), Nyrstar (Auby), SI-Group (Béthune), Interor Synthexim (Calais) et Produits Chimiques de Loos (Loos). Concernant les établissements Seveso

seuil bas et les nœuds d'infrastructures de transport accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses, les études de dangers reçues ont bénéficié d'un premier examen.

Surveiller, contrôler les équipements et les ouvrages

En matière d'équipements sous pression, la surveillance s'est traduite par quatre réunions, sept visites approfondies et 18 participations à des audits. Sur le réseau de distribution de gaz, neuf actions de contrôle sur chantier ont donné lieu à un procès verbal. Quant aux projets d'ouvrages de canalisations de transport de gaz, cinq autorisations ont été délivrées. De grands projets ont nécessité un renforcement des infrastructures électriques et gazières : terminal méthanier EDF à Loon-Plage, centrales combinées gaz de Blaringhem et de Bouchain. La bonne intégration de la production électrique renouvelable a mobilisé la DREAL : autorisations de lignes haute-tension et de postes électriques. 30 approbations de projets d'ouvrages de transport d'électricité ont été délivrées.

Sur les 74 carrières en exploitation, 61 inspections ont été opérées au titre de la protection de l'environnement et 35 au titre de l'hygiène et de la sécurité au travail. Des inspections spécifiques ont été menées sur 21 exploitations faisant appel à la sous-traitance.

Améliorer la qualité de vie

La DREAL a de plus financé la réhabilitation acoustique des menuiseries de 33 habitations localisées dans des zones identifiées comme des points noirs de bruit.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

Les actions pour prévenir les risques littoraux se sont amplifiées en 2012. En parallèle de la modélisation des effets du changement climatique, une cellule technique littorale a été mise en place. Ce projet, qui rassemble l'État et les collectivités, consiste à créer une ingénierie sur les questions de

submersion marine et d'érosion côtière pour l'ensemble du littoral régional. L'objectif est la gestion pérenne des ouvrages de protection au regard des risques d'inondations.

Des actions ont été poursuivies sur les sites sensibles prioritaires. La première phase de la remise en état de la Digue des alliés à Dunkerque a été achevée, et la deuxième phase est lancée (5 M€ de travaux). La gestion de la digue de Sangatte a été clarifiée et permet d'envisager des travaux à moyen terme. Sur la Baie d'Authie, un programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) a été labellisé (1 M€ de participation de l'État).

Une démarche globale sur les territoires de la Vallée de la Hem, du Delta de l'Aa et de sa frange littorale, a débouché sur une candidature PAPI en fin d'année. L'animation et le secrétariat des quatre groupes de travail sur l'aménagement du territoire des Wateringues (démarche État-collectivités) se sont poursuivis, plus particulièrement sur les axes de l'urbanisme, de la gouvernance et du financement.

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques a inspecté 30 digues et barrages, avec production de rapports détaillés transmis aux préfets et aux maires concernés.

Le pilotage de la démarche de prévention des risques miniers se poursuit : les études d'aléas miniers ont été présentées aux communes, accompagnées de préconisations en matière d'urbanisme.

Des épisodes de crues importantes, notamment en fin d'année, ont fortement mobilisé les équipes de la DREAL. Ces événements rappellent la nécessité de poursuivre les actions menées pour prévenir et gérer les risques.

Le bulletin de situation hydrologique du bassin Artois-Picardie diffusé chaque mois sur internet synthétise des données techniques du mois écoulé sur la pluviométrie, les eaux souterraines, les cours d'eau et les milieux aquatiques.

Les activités de suivi des débits et hauteurs des cours d'eau, de l'état des nappes phréatiques, et de prévision des crues se sont poursuivies, et leur robustesse a été renforcée.

Contribuer à la sécurité routière

Le bilan 2012 de l'accidentologie est plutôt favorable pour notre région : le nombre d'accidents a baissé de 4,3 % (2 576), et le nombre de tués sur la route de 7,8 % (153). La baisse la plus importante concerne les usagers de deux roues motorisés, même si cette catégorie demeure largement surexposée en termes de risque de décéder sur la route (2 % du trafic mais 17 % des tués). L'amélioration de leur sécurité constitue un enjeu important. La proportion de tués chez les 18-24 ans et chez les plus de 65 ans reste également préoccupante.

Contrôler les véhicules et les transports terrestres

La DREAL surveille les centres agréés pour le contrôle technique des véhicules. 96 inspections ont été réalisées dans les 299 centres pour véhicules légers, et neuf inspections dans les 17 centres pour poids lourds. 747 anomalies ont été notifiées. La qualité des contrôles techniques pratiqués est globalement satisfaisante. Des manquements graves ont abouti à la suspension temporaire ou au retrait d'agrément dans sept cas.

L'industrie automobile génère une forte activité d'homologation de véhicules : 2 510 réceptions à titre isolé et 94 réceptions sous forme de prototype.

8 995 véhicules ont été contrôlés sur route, dont 73 % d'étrangers. 970 véhicules, soit 10,8 %, étaient en infraction, ce qui est plus faible que les années précédentes. Les 2 032 infractions relevées concernaient essentiellement les temps de conduite ou de repos non respectés (58 % des cas), ou le non respect du Code de la route (29 % des cas).

178 transporteurs ont été contrôlés en entreprise. 32 étaient en infraction pour 765 infractions relevées.

La DREAL a également instruit 5 390 dossiers relatifs à la circulation des transports exceptionnels. Cette activité est légèrement moins importante qu'en 2011.

Priorités

Prévenir les risques technologiques

- Poursuivre l'approbation des Plans de prévention des risques technologiques, et les mettre en œuvre.
- Exécuter le plan pluriannuel de contrôle.
- Maintenir les délais d'instruction sous la barre de 1 an.
- Mener 25 actions de contrôles sur chantier pour prévenir les risques d'incidents sur canalisations.
- Mener 33 contrôles sur les produits chimiques.
- Poursuivre la mise à jour de la base des sites pollués, et déployer la 2^{ème} vague de l'action établissements sensibles.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

- Élaborer les cartographies et identifier les porteurs de stratégies locales dans le cadre de la directive inondation.
- Piloter l'instruction des Plans de prévention des risques littoraux.
- Prolonger les travaux des quatre groupes de travail sur les wateringues.
- Accompagner les collectivités pour l'élaboration de programmes d'actions pour la prévention des risques d'inondation (PAPI).
- Poursuivre le renforcement du réseau hydrométrique et pluviométrique.
- Inspecter 25 ouvrages hydrauliques.
- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers.

Contrôler les transports terrestres

- Homologuer les véhicules.
- Instruire les autorisations de circulation des transports exceptionnels.
- Intensifier les contrôles en entreprises et la lutte contre les fraudes.
- Mettre en place le contrôle technique sur route.
- Mettre en place les contrôles dans le cadre de la taxe poids lourds.

Préserver la ressource en eau et la biodiversité

Le quart de la biodiversité régionale est menacé de disparition à court ou moyen terme. Les activités humaines sont la plupart du temps en cause : urbanisation, pollution des sols et des eaux... Restaurer les continuités écologiques constitue un enjeu majeur.

Enjeux

La région offre une riche palette de paysages : milieux littoraux, dunes, coteaux calcaires, prairies humides, forêts, bocages sont autant de lieux d'expression d'une nature diversifiée.

La région abrite un tiers de la flore française (1 450 espèces sur les 5 000 répertoriées en France), 197 espèces d'oiseaux nicheurs (soit 60 % de l'avifaune se reproduisant en France), 50 espèces de mammifères (plus de la moitié), 30 % des reptiles (5 espèces) et 15 espèces de batraciens.

La région constitue par ailleurs le couloir de migration de l'avifaune le plus fréquenté d'Europe de l'Ouest.

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux

Les objectifs environnementaux fixés en 2009 par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux doivent être atteints. Sur la période 2010-2015, le bassin Artois-Picardie s'est fixé un programme d'action évalué à 2,6 milliards d'euros. Le bilan intermédiaire de sa mise en œuvre montre un taux d'engagement satisfaisant (40 % sur un tiers de la période) et des dépenses par thème et par territoire conformes aux prévisions. L'effort est à poursuivre en particulier sur le volet de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, le fonctionnement des réseaux d'eau usées par temps de pluie et la restauration des fonctions écologiques des cours d'eau. L'accompagnement financier est prévu avec le X^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Rétablir la continuité écologique des rivières

Assurer aux poissons un parcours des cours d'eau sans obstacle à franchir de la source à l'embouchure est un enjeu important pour l'atteinte du bon état et la biodiversité. Le préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 20 décembre 2012 deux listes de cours d'eau où restaurer en priorité la continuité écologique. Pour les uns, aucun nouvel obstacle ne pourra être autorisé. Pour les autres, les obstacles devront être rendus franchissables dans un délai de 5 ans. Cela concerne environ 300 ouvrages sur le bassin Artois-Picardie.

Réduire les apports de nitrates

Le préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie a arrêté le 28 décembre 2012 les zones vulnérables pour la période 2013 à 2016 après une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier avec la profession agricole. La révision s'inscrit dans l'application de la directive «Nitrates» qui a pour objectif de préserver la ressource en eau par les nitrates d'origine agricole. La nouvelle délimitation modifie à la marge la zone ac-

tuelle : classement de 60 communes dans l'Authie et déclassement de 85 communes en Boulonnais et Avesnois. Elle s'appuie sur l'analyse des résultats en nitrates du réseau de surveillance entre 2010-2011 des eaux superficielles et souterraines. Dans ces zones, s'appliqueront le programme d'action national de décembre 2011 ainsi qu'un programme d'action spécifique (5^{ème} programme régional) à mettre en place au cours de l'année 2013 pour réduire les apports de nitrates dans les eaux.

Protéger la ressource en eau, les captages clés

Six champs captants sont prioritaires en Nord - Pas-de-Calais depuis 2009 au titre de leur intérêt stratégique et de leur pollution par les nitrates ou les produits phytosanitaires (sud de Lille, Douaisis, littoral, Avesnois). Des zones d'actions prioritaires ont été fixées autour de ces captages et des plans d'actions globaux définis pour protéger la ressource en eau. Ces plans prévoient notamment que, dans le domaine agricole, les agriculteurs devront fortement se mobiliser pendant trois ans. Parallèlement, des études comparables ont été lancées sur d'autres captages, y compris des prises d'eau dans la Lys et la Liane.

Réduire les substances dangereuses dans les eaux

83 arrêtés préfectoraux ont imposé à des exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) une campagne de recherche de substances dangereuses dans leurs rejets aqueux. 5 arrêtés ont prescrit la réalisation d'un programme de réduction des émissions de substances dangereuses. Pour vérifier le respect des valeurs limites de rejets dans les eaux, 271 contrôles inopinés ont été organisés. L'amélioration de la connaissance des rejets aqueux des ICPE s'est poursuivie par le déploiement de l'application GIDAF (gestion informatisée des données d'auto-surveillance fréquente) relative à la déclaration par internet des

rejets. Suite à une réunion d'information des exploitants à laquelle 130 entreprises ont participé, 117 établissements utilisent cette application.

Protéger et mettre en valeur le milieu marin

Pour atteindre le bon état des eaux marines d'ici à 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre stratégique pour le milieu marin, les trois premiers éléments du plan pour la façade Manche Est et mer du Nord ont été approuvés. L'objectif est de concilier un bon fonctionnement des écosystèmes marins tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures. Après 3 ans de concertation, le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale au large du Pas-de-Calais et de la Somme a été créé fin 2012. En concertation avec les usagers de l'espace marin, un plan de gestion sera élaboré et déterminera les objectifs de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable de la Manche Est.

Restaurer les continuités écologiques

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, deux causes majeures ont suscité l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) : l'émiettement des milieux naturels en fragments isolés les uns des autres par des aménagements ou des activités et la dégradation de leurs aptitudes à accueillir une faune et une flore diversifiées. Le SRCE-TVB donne corps à deux notions fondamentales : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Les deux ensembles, définis par le Schéma, constituent les continuités écologiques de la trame verte et bleue régionale. Ils reposent sur les connaissances scientifiques. Chaque grand type de milieu naturel a été pris en compte : espaces littoraux, cours d'eau, zones humides, forêts, bocage et prairies, pelouses calcaires ou acides...

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces exceptionnels du point de vue de leurs caractéristiques écologiques ou de leur diversité biologique. Ils concentrent l'essentiel du patrimoine naturel sauvage régional, pour la plupart identifiés dans les ZNIEFF de type 1.

Assurer des connexions entre les réservoirs de biodiversité

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant à la faune et à la flore des conditions favorables à leur déplacement, à l'accomplissement de leur cycle de vie et à leur expansion dans le territoire. Il en existe peu aujourd'hui à l'exception de certaines rivières. Le SRCE-TVB donne à l'État et aux collectivités, et plus largement à tous les acteurs désireux de s'impliquer dans l'identification de ce réseau écologique, un plan d'action, adapté à chaque grand type de milieu naturel, pour contenir voire stopper la dégradation des milieux et pour générer des effets positifs. Les principales coupures de continuités ont été identifiées, pour indiquer quels « points noirs » résorber en priorité.

Deux enjeux particuliers se dégagent pour la région. Le premier tient aux continuités écologiques sur le littoral, où se situent les plus forts enjeux de toute la région et une grande pression foncière. Là, particulièrement, le principe qui consiste à éviter les impacts négatifs causés aux réservoirs de biodiversité sera essentiel à appliquer. Le second porte sur l'alliance à conforter entre la nature et l'agriculture. La place des éléments naturels au sein de ces espaces et le développement de pratiques favorisant l'expression de la biodiversité devront être recherchés et encouragés, en cohérence avec les objectifs de vitalité économique de l'agriculture.

Priorités

- Organiser l'action des services de l'État pour l'eau, la nature et les paysages.
- Mettre à jour l'état des lieux de toutes les eaux du bassin Artois-Picardie.
- Classer le site de la bataille de Bouvines (1214).
- Délivrer un agrément national au Conservatoire régional d'espaces naturels.
- Faire approuver le Schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue.
- Terminer la définition des ZNIEFF en mer.
- Achever et mettre en œuvre de façon anticipée le plan régional de protection de l'atmosphère.



Développer l'offre de logements et son efficacité énergétique

Permettre à chacun l'accès à un logement de qualité, adapté à ses besoins et à ses ressources, est une priorité majeure. La difficulté est renforcée par le coût de l'énergie qui, du fait des faibles performances thermiques des logements anciens, a plongé des ménages dans la précarité énergétique.

Enjeux

Il y a 131 000 demandeurs de logement HLM pour un parc de 400 000 logements sociaux : 40 000 familles prioritaires y emménagent chaque année.

La moitié des logements privés date d'avant 1945, et trois quarts sont des maisons individuelles. 165 000 logements privés sont considérés comme indignes et 50 000 sans confort de base.

Le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie estime nécessaires 50 000 rénovations thermiques de logement par an pour atteindre en 2020 les objectifs de réduction de 20 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, soit 400 000 en 8 ans. Il est donc nécessaire de multiplier au moins par 4 le rythme annuel actuel des rénovations.

100 000 personnes environ travaillent dans le secteur de la construction en Nord - Pas-de-Calais

Se mobiliser face à la demande accrue de logements

Malgré un effort important ces dernières années, le parc de logements publics et privés n'est pas suffisant en Nord - Pas-de-Calais pour satisfaire l'ensemble des besoins des familles à faibles ressources (131 000 demandeurs). Ce déficit s'accompagne de la dégradation des logements anciens. L'habitat indigne fait peser sur les habitants des risques pour la santé et la sécurité. L'évolution des prix et des loyers a contribué aux difficultés d'accès au logement d'une partie de plus en plus grande de la population, qui une fois logée, doit faire face à des dépenses d'énergie en hausse.

La mise en œuvre de la politique régionale du logement repose sur des partenariats nombreux avec l'ensemble des collectivités locales, les organismes financeurs comme la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, les organismes HLM, les associations œuvrant dans le domaine de l'hébergement des populations défavorisées, ou encore les bailleurs privés. Le Comité régional de l'habitat, qui rassemble l'ensemble de ces partenaires et dont la DREAL assure l'organisation, s'est réuni en 2012 à sept reprises, en séance plénière ou en bureau.

Augmenter le nombre de logements sociaux

Depuis plusieurs années, le nombre de nouveaux logements sociaux financés dans la région dépasse 6 000 par an, auxquels s'ajoutent entre 1 000 et 2 000 logements reconstruits en compensation des démolitions dans les quartiers en rénovation urbaine. En 2012, 6 125 logements ont pu être financés, pour une mise en service en 2014 ou 2015. L'État y a consacré près de 16,3 M€ de subventions et 185 M€ sous forme d'aides indirectes et fiscales.

Parmi les 6 125 logements financés, 1 500 sont destinés en priorité aux familles bénéficiaires du droit au logement opposable. Plus de neuf logements sur dix présentent un standard de qualité énergétique supérieur à la réglementation en vigueur avec,

pour 4 850 d'entre eux, l'obtention du label basse consommation. 40 % se situent au sein de la métropole lilloise, là où les difficultés pour se loger sont les plus fortes. Par ailleurs, l'hébergement d'urgence est de plus en plus sollicité, 200 places ont été rénovées pour offrir un accueil décent.

Promouvoir et contrôler la qualité de la construction

Le secteur du bâtiment est le plus fort consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. L'application des lois Grenelle ainsi que les objectifs du Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie imposent une approche plus durable de la construction neuve et de la réhabilitation du parc résidentiel et tertiaire. La DREAL met en œuvre la stratégie régionale de la qualité de la construction : préservation de l'environnement et de la santé des occupants, promotion des constructions économes en énergie, recours aux éco-matériaux, aux réseaux de chaleur et aux énergies renouvelables, exemplarité de l'État dans la gestion de son patrimoine, lutte contre la précarité énergétique, accessibilité des personnes handicapées, protection des constructions contre les risques naturels et technologiques et contrôle de la qualité des travaux. 60 contrôles sur des bâtiments neufs ont été effectués.

Pour améliorer la qualité technique, énergétique et environnementale du cadre bâti, des actions de sensibilisation et d'information aux acteurs de la construction ont été réalisées. Le 25 octobre 2012, la DREAL, avec l'ARS et le CETE, a organisé un colloque « efficacité énergétique, bâtiment et santé : le juste équilibre », abordant la thermique, l'acoustique, la qualité de l'air intérieur, les éco-matériaux.

De nombreux articles dans la Lettre de la qualité de la construction, produite par la DREAL, participent à l'information des professionnels et à la promotion de techniques et projets innovants.

Améliorer la qualité, notamment énergétique, du parc privé

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le DREAL est délégué régional ad joint auprès du préfet de région, a attribué 30 M€ d'aide. 3 450 logements privés ont bénéficié d'une réhabilitation, dans le cadre des priorités que sont la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, l'amélioration thermique et l'adaptation au vieillissement. 1 050 anciens logements miniers ont de plus été réhabilités. 2012 a été la première année de pleine application du programme « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité énergétique. Grâce aux aides de l'Anah, à la forte mobilisation des DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, et au volontarisme d'un grand nombre de collectivités locales, 600 propriétaires très modestes ont engagé l'amélioration thermique de leur logement. Ils feront en moyenne un gain énergétique de 40 %, ce qui représente un gain annuel de 1 000 € sur la facture d'énergie, ou au moins permet de chauffer le logement, sortant ainsi de la précarité énergétique. L'objectif est, à terme, d'aider plus de 2 000 propriétaires modestes par an.

Poursuivre la rénovation thermique des logements HLM

Le recours à des crédits européens (FEDER) a été un levier important pour lancer un programme expérimental en faveur de l'efficacité énergétique dans le logement social public. La DREAL pilote un partenariat entre les DDTM, le CETE, l'Ademe, le Conseil régional, l'Association régionale de l'habitat, les collectivités locales et la Caisse des dépôts et consignations. Cette dynamique a déjà permis de lancer la rénovation thermique de près de 5 600 logements HLM, dont les consommations énergétiques diminueront, en moyenne, de 70 %. Les logements vont ainsi passer de la classe énergétique E à la classe B, avec une réelle baisse des dépenses d'énergie. Les critères d'attribution de la subvention FEDER dépassent la stricte performance énergétique, pour prendre en compte éga-

lement la sensibilisation des habitants, la qualité de l'air intérieur, la qualité architecturale, le confort visuel, et l'utilisation de matériaux à moindre impact environnemental.

Appliquer les orientations de la transition écologique aux bâtiments de l'État

La DREAL contribue aux travaux de la cellule régionale de la politique immobilière de l'État, présidée par le préfet de région. L'État a déjà financé 12,3 M€ de travaux d'entretien du propriétaire, de rénovations et mené des audits « énergie, gros entretien et accessibilité handicapés » sur un patrimoine immobilier de bureaux de 235 bâtiments. Des études, réalisées par la DREAL, permettent de mieux connaître la situation technique du patrimoine immobilier de l'État, et une stratégie de mise aux normes sur l'énergétique, l'accessibilité et le gros entretien a été définie. La DREAL pilote aussi l'expérimentation d'un Contrat de performance énergétique (CPE) de service sur le site de la préfecture de région. Ce contrat est le plus important de France pour la surface du bâtiment et a pour objectif, par la régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'économiser 15 % de l'énergie sur les 5 ans de sa durée.

Développer les filières vertes

La DREAL est membre du conseil d'administration de la Cellule économique régionale de la construction (CERC), association qui regroupe les professionnels du BTP. C'est une plate-forme de partage d'informations économiques et de réalisation d'études dans le domaine de la construction, sur notamment l'amélioration de la qualification des entreprises du BTP aux travaux d'économies d'énergie. Un tableau de bord de la construction durable a été élaboré. La DREAL accompagne en région les travaux du ministère consacrés au bois et aux matériaux bio sourcés afin de préparer un plan d'actions locales pour développer ces filières économiques, dans la perspective de la croissance verte.

Priorités

- Agir, dans le cadre de la transition écologique, pour structurer et développer régionalement les filières vertes dans la construction, et accompagner les projets économiques locaux.
- Financer 8 200 nouveaux logements sociaux, dont 2 200 très sociaux, avec 20,3 M€ d'aides directes et 240 M€ d'aides indirectes.
- Permettre la rénovation de 4 000 logements très dégradés dans le parc privé, notamment sur le plan énergétique, avec 40 M€ de crédits.
- Poursuivre l'expérimentation de rénovation thermique de logements sociaux grâce aux crédits européens et en conduire l'évaluation technique.
- Organiser la mise en œuvre des nouvelles lois 2013 sur le logement : mobilisation du foncier de l'État, renforcement des obligations communales en logements sociaux, dispositif de soutien à l'investissement locatif (fixation des zonages et des loyers)...
- Assister la SOGINORPA (60 000 logements miniers) dans son passage au statut de bailleur HLM.
- Mettre en œuvre tous les volets de la stratégie régionale sur la qualité de la construction durable : contrôles des règles de la construction, élaboration d'une stratégie immobilière régionale de mise aux normes des bâtiments de l'État...
- Poursuivre l'accompagnement de l'émergence des filières et des métiers verts et verdissants en renforçant la connaissance des potentiels d'emplois et l'analyse des besoins des entreprises.



Aménager durablement le territoire et organiser les déplacements

L'aménagement durable concilie l'économie, le social et la protection de l'environnement. En Nord - Pas-de-Calais, la lutte contre l'étalement urbain est prioritaire. L'État s'engage dans le développement durable et cohérent des villes et des réseaux de transport.



Enjeux

En 20 ans, les espaces agricoles ou naturels du Nord - Pas-de-Calais ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à huit fois la ville de Lille. La lutte contre l'étalement urbain et le recyclage des friches urbaines sont prioritaires. L'objectif est de diviser par trois l'artificialisation annuelle des sols, en la limitant à 500 hectares, et de décliner cette politique dans les documents d'urbanisme et les chartes de parc naturel.

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée au changement climatique, est un enjeu majeur.

Gestionnaire de grandes infrastructures notamment de transports, l'État veille au maintien de leur niveau de service et de leur intégration dans l'environnement. Dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'État accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de la stratégie de report modal de la voiture vers les transports collectifs et alternatifs et soutient les initiatives et partenariats permettant de reporter le transport de fret sur les modes ferroviaire et fluvial.

Améliorer la prise en compte de l'environnement

Les porteurs de projets d'aménagement ou d'infrastructures sont tenus de fournir une étude qui présente les impacts sur la faune, la flore, l'eau, les paysages, le patrimoine, la santé (qualité de l'air, bruit, déchets), la consommation de terres agricoles, les déplacements et les modes de transport, les émissions de gaz à effet de serre. En cas de nuisances avérées, ils doivent prévoir des mesures pour les éviter, les réduire voire les compenser.

L'autorité environnementale est chargée de donner un avis détaillé sur l'exhaustivité et la qualité de l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement dans la conception du projet. La DREAL a rédigé plus de 120 avis en 2012 : 38 % sur des projets d'aménagement (ZAC, lotissements...), 54 % sur des installations industrielles, énergétiques ou agricoles, 8 % sur des infrastructures de transport. Des avis portent également, hors cadre de l'autorité environnementale, sur des permis de construire d'éoliennes ou de centrales solaires, des travaux de transport de l'électricité, des projets d'installation d'antenne de radiotéléphonie (320 avis).

Maîtriser le foncier, densifier la consommation d'espace

La DREAL siège au sein du conseil d'administration de l'Établissement public foncier régional (EPF), qui procède aux opérations foncières facilitant la reconversion des friches industrielles, ambition qui rejoint celle du renouvellement des tissus urbains très dégradés. La doctrine régionale en matière de consommation d'espaces privilégie le développement urbain dans les espaces déjà urbanisés et la densification des quartiers centraux, ainsi qu'une méthode d'identification systématique des friches, de façon à pouvoir connaître, territoire par territoire, l'ampleur de ces réserves foncières, dont le total s'élève à 3 500 hectares environ. La base de données BASOL est un outil

précieux pour la gestion des sols pollués et l'aménagement du territoire (basol. environnement.gouv.fr). 239 fiches sur des sites référencés ont été mises à jour et 52 fiches de nouveaux sites ont été créées. Le foncier ferroviaire, au regard de sa capacité à générer des transports par mode ferroviaire soit à partir des installations industrielles, soit à partir d'anciens triages, mérite une attention particulière afin de ne pas compromettre l'avenir et de conserver la possibilité de desservir le cœur des villes en mode ferroviaire pour ses besoins d'approvisionnement. Une étude méthodologique réalisée sur la métropole lilloise permet de définir plusieurs types de situations et d'éveiller l'intérêt des partenaires à cette question foncière spécifique.

Accompagner les collectivités pour une urbanisation équilibrée

La DREAL apporte des outils, conseils et avis afin de contribuer à un aménagement raisonné des territoires qui intègre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Associée aux démarches d'urbanisme des Schémas de cohérence territoriale, des Plans de déplacements urbains et des Plans locaux d'urbanisme, elle favorise ainsi la prise en compte des enjeux environnementaux à travers des notes de cadrage ou des avis sur l'évaluation environnementale menée par la collectivité, en veillant notamment au respect des espaces naturels et agricoles.

Elle apporte également des éclairages sur les programmes locaux de l'habitat, ainsi qu'une aide technique à l'élaboration d'écoquartiers. La participation à la rédaction des programmes d'activité des agences d'urbanisme, de la mission bassin minier et des parcs naturels régionaux permet le portage des enjeux de l'aménagement durable, dont la déclinaison opérationnelle peut s'appuyer sur les travaux de territorialisation des objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Développer durablement l'aire métropolitaine de Lille

Le préfet de région a lancé en 2009, en partenariat étroit avec les collectivités, la démarche préparatoire pour un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports dans l'aire métropolitaine de Lille. Territoire transfrontalier de 3,5 millions d'habitants, il couvre sept schémas de cohérence territoriale, deux communautés urbaines, huit communautés d'agglomérations, le bassin minier ainsi que des collectivités belges. Les projets portés par les différents acteurs du territoire sont à l'étude, dans une analyse globale et consolidée. Le but est de déterminer collectivement les synergies et d'arrêter les orientations pour un développement durable de ce territoire. La DREAL assure l'animation de cette démarche.

Déployer une politique de transports collectifs

Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et péri-urbains constitue une priorité de l'État afin de répondre aux enjeux de développement durable, notamment celui de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. La loi Grenelle de 2009 prévoit la participation de l'État au développement du 1 500 km de voies nouvelles de transports collectifs en site propre (métro, tramway, bus à haut niveau de service). D'ici à 2020, par des appels à projets, l'État apportera 2,5 milliards d'euros aux projets nouveaux.

Les études du projet d'augmentation de la capacité du métro lillois sont finalisées. Les travaux préparatoires se dérouleront au premier semestre 2013 avant le démarrage des travaux sur la ligne 1 qui auront principalement lieu de nuit pour maintenir l'exploitation. Dans le cadre de la deuxième phase du plan bus 2011-2013 de Lille Métropole Communauté Urbaine, les travaux sur la ligne de bus à haut niveau de service Halluin - Roncq - Tourcoing ont permis une mise en service en septembre 2012.

Créer des pôles d'échanges pour favoriser l'intermodalité

En articulation avec les enjeux de renouvellement urbain, les pôles d'échanges intermodaux visent une meilleure articulation entre les modes de transports collectifs (inter-urbains, régionaux, départementaux, urbains), l'aménagement de lieux de service, de lien social alliant qualité paysagère et intégration dans le milieu urbain.

La DREAL contribue au soutien d'une vingtaine de projets de pôles d'échanges en cours d'étude ou de réalisation, suit les études et instruit les dossiers cofinancés par des aides européennes, nationales et locales. Elle porte une attention à la qualité de la signalétique, à la localisation des abris bus, à la coordination foncière en lien avec les collectivités, RFF et la SNCF, au choix de matériaux plus conformes aux exigences environnementales, à la qualité des prestations...

Répondre à tous les besoins de déplacement

Dans la continuité du programme de soutien aux modes de transport ferroviaire, fluvial et à l'intermodalité, de nouvelles opérations ont été engagées : l'aménagement de la gare Lille-Flandres et divers autres projets de renforcement des infrastructures ferroviaires, la poursuite du programme Seine-Escaut en Nord - Pas-de-Calais vers la mise en gabarit V du réseau régional fluvial, des études sur l'aménagement du port fluvial de Béthune. L'État poursuit la procédure de mise en place d'une autoroute ferroviaire entre la plateforme Delta 3 (où sera aménagé un terminal) et l'Aquitaine. Ce futur service permettra d'embarquer des remorques de camions et de les acheminer sur le réseau ferré au sud de la France.

Priorités

- Agir pour réduire l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, optimiser l'usage du foncier et favoriser la reconstruction de la ville sur elle-même, autour des pôles de transport en commun.
- Apporter du foncier pour la construction de logements sociaux (foncier de l'État, recyclage de friches,...)
- Améliorer la mise en œuvre de la réforme des études d'impacts pour mieux faire prendre en compte l'environnement dans tous les projets et documents d'urbanisme.
- Accompagner les autorités organisatrices de transport urbain dans la réalisation de leurs projets de transport collectifs (métro, tramway, bus à haut niveau de service) en veillant à la bonne articulation avec le projet urbain.
- Identifier et soutenir les partenariats et actions permettant de développer des transports de fret par modes ferroviaire et fluvial : rencontres et développement des réseaux d'acteurs.
- Piloter la mise en œuvre du contrat de projets État-Région pour les projets stratégiques de transport et préparer les orientations (2014-2020).
- Poursuivre la réalisation des opérations d'investissement du réseau routier national.

Coordonner l'action des services des ministères en région

Les politiques du MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) et du METL (Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement) sont portées dans la région par cinq services pour un total de 3 200 femmes et hommes au service d'une stratégie commune.



Priorités

- Améliorer la qualité des prestations réalisées (paie, comptabilité) en déployant de nouveaux outils de contrôle et de suivi d'activité.
- Terminer la fiabilisation des comptes individuels retraite en préparation de la nouvelle gestion des pensions civiles.
- Réaliser la cartographie des achats en vue de gains économiques au-delà des marchés déployés par le service achats de l'État.
- Maintenir un taux de réussite élevé du contentieux administratif.
- Organiser le réseau juridique interministériel confié à la DREAL par le comité technique interministériel de l'administration.
- Mettre en place la centralisation des factures.
- Améliorer la qualité des prestations réalisées en déployant de nouveaux outils de contrôle et de suivi d'activité.

La stratégie ministérielle est déclinée au regard des enjeux territoriaux dans le document de stratégie régionale et des priorités du Plan d'action stratégique de l'État en région.

Ce document stratégique intègre les orientations des responsables de programme et de l'État en région. Il définit les modalités de coordination des acteurs publics, apporte une vision prospective des ressources humaines.

Dans ce cadre, le DREAL pilote les politiques de l'État sous l'autorité du préfet de région et en lien avec les préfets de département.

Les DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer) du Nord et du Pas-de-Calais assurent la mise en œuvre opérationnelle de ces politiques en lien avec les acteurs des territoires.

Le CETE Nord - Picardie (Centre d'études techniques de l'équipement) fournit des appuis en matière d'étude, d'expertise et de documentation.

La DIR (Direction interdépartementale des routes) Nord assure l'entretien et l'exploitation des autoroutes non concédées et routes nationales.

Certains de ces services démultiplient leur action sur les territoires à travers des unités, délégations ou coordinations territoriales, ou des unités spécialisées (mer, littoral et ports, voies navigables, réseau routier, etc.).

Le Service navigation Nord - Pas-de-Calais a été intégré aux Voies navigables de France au 1^{er} janvier 2013.

Coordonner les ressources budgétaires et humaines

Le DREAL est responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux. Pour évaluer la performance budgétaire par des indicateurs liés à la mise en œuvre du document de stratégie régionale, le DREAL s'appuie sur la mission stratégie et pilotage régional. Le budget annuel total est de 59 057 437€ en autorisations d'engagement et 72 480 790€ en crédits de paiement.

Le service social régional assure un accompagnement individuel des agents et participe à l'action sociale et à la gestion des ressources humaines.

Renforcer l'efficacité de l'État avec les pôles support intégrés

Les pôles support intégrés juridique et financier sont des unités de la DREAL qui travaillent pour l'ensemble des services des ministères en région.

Le pôle support intégré juridique traite le contentieux administratif, le contentieux pénal suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme et installations classées pour la protection de l'environnement), ainsi que des dossiers d'accidents matériels et corporels liés aux véhicules de service. Il répond aux demandes de conseil des services utilisateurs. En 2012, le taux de réussite devant le tribunal administratif est maintenu au record de 83 % établi en 2011. Notons un record absolu du nombre de mémoires produits devant le tribunal administratif, à 163 contre 129 en 2011.

Le nombre de conseils établit lui aussi un nouveau record, à 656. L'activité pénale continue à progresser, avec 205 nouvelles procédures pénales contre 162 en 2011. Le service poursuit ses rencontres avec les magistrats du parquet afin de faire avancer les dossiers.

Le pôle support intégré financier fournit des prestations de gestion administrative des agents, de paie, de prestations comptables au bénéfice de 12 services déconcentrés des ministères, six directions interdépartementales interministérielles et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, d'achats et de marchés publics, de médecine de prévention.

Son activité a été soutenue, avec 56 806 mouvements de paie, 3 149 comptes individuels retraite fiabilisés et dématérialisés, 59 marchés contrôlés, 96 actes de marchés traités, 39 598 demandes de paiement traitées avec une diminution de 32 % du délai moyen de paiement entre 2011 et 2012, et 1 218 consultations médicales.

L'action conjointe des services des ministères en région

Quelques exemples

Déployer une démarche qualité pour la police de l'eau

Une démarche qualité dans la police de l'eau est mise en œuvre depuis fin 2011 à trois échelles (DEB, DREAL, DDTM). Elle vise l'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques. La direction de l'eau et de la biodiversité a confié à la DREAL le pilotage de la mise en œuvre de cette démarche aux sein de la DREAL et des DDTM de la région. Cette démarche s'élargira en 2013 à la police de la nature, et s'articule autour d'actions animées par la DREAL et conjointes entre DREAL et DDTM (mise en œuvre d'un plan d'actions partagé, formation des agents, animation d'un réseau des animateurs qualité).

Numériser les documents d'urbanisme

La DREAL Nord - Pas-de-Calais organise la numérisation des documents de planification d'urbanisme, en collaboration avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais.

L'objectif est de faciliter les différentes analyses territoriales de l'ensemble des services de l'État et des collectivités territoriales. Les documents d'urbanisme sont dématérialisés, en particulier leurs documents graphiques, afin qu'ils s'intègrent au mieux à un logiciel d'aide à l'instruction de l'application du droit des sols.

La dématérialisation des documents de planification d'urbanisme permet :

- de construire une mémoire collective et pérenne avec une meilleure sécurité de l'information ;
- de simplifier l'accès aux documents grâce aux systèmes d'information géographique (SIG) ;
- de communiquer l'information aux citoyens en offrant à terme la mise en ligne des possibilités de construire, ce qui permettra ainsi de connaître, pour une parcelle de terrain donnée, les contraintes réglementaires susceptibles de s'appliquer ;
- de faciliter les usages des plans locaux d'urbanisme numériques, en permettant le développement d'applications stabilisées s'appuyant sur le standard proposé.

Partager la connaissance

Les études conduites par les services sont des outils de connaissance et de compréhension du fonctionnement des territoires en réponse aux enjeux définis dans les documents de stratégie régionale et en amont des budgets opérationnels de programme.

La charte des services producteurs d'études, signée par la DREAL, les deux DDTM et le CETE, précise les objectifs de la conduite des études et l'organisation des services.

Informé sur le risque sismique

Le Nord de la France n'est pas à l'abri du risque sismique

comme l'ont démontré des événements tels que les tremblements de terre du 2 septembre 1896 à Arras et du 11 juin 1938 à Valenciennes.

La réglementation a évolué :

- le décret du 22 octobre 2010 a redéfini les zones de sismicité du territoire français et mis en évidence des zones à risque jusqu'à présent négligées ou sous-estimées, notamment dans le Nord de la France ;
- les arrêtés ministériels du 21 octobre 2010 et du 24 janvier 2011 sont venus renouveler et compléter les éléments réglementaires concernant la prise en compte du risque sismique pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » et certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les DDTM et la DREAL pour ce qui est des ICPE sont chargées de veiller à la bonne application de ces textes récents. Dans ce contexte, les DREAL Nord-Pas-de-Calais et Picardie, avec l'appui de la DDTM du Nord, ont organisé une information sur le risque sismique le 11 avril 2012 à Arras. Adressée plus particulièrement aux exploitants des sites SEVESO, aux bureaux d'études intervenant sur les études de dangers, et aux administrations concernées, cette information a réuni environ 200 personnes.

Rénover l'hébergement d'urgence

En 2012, un partenariat entre la DRJSCS, les deux DDTM, les deux DDSCS et la DREAL, qui anime ce

comité régional, a permis de programmer la rénovation de 200 places d'hébergement d'urgence, pour près de 1,5 M€, dans le cadre de l'humanisation des centres d'hébergement temporaire.

Un club pour la qualité de l'air intérieur

Dans le cadre de la démarche globale « bâtiment et santé », la Dreal a réuni régulièrement le club Qualité de l'Air Intérieur (2 DDTMs, CETE, Ademe, ARS, collectivités locales) pour échanger sur les volets réglementaires et techniques, l'action « isoler sans confiner », et entre autres sur les systèmes de mesure des polluants, les interventions nécessaires en crèches et maternelles, la connaissance des matériaux, etc.

Réunir le comité régional des énergies renouvelables

La Dreal organise régulièrement la réunion du comité régional des énergies renouvelables, avec les DDTM, le CETE et l'Ademe, en séance plénière ou en formations spécialisées : éolien, solaire ou biomasse. Les doctrines et les réglementations sont approfondies, les projets analysés. Les fédérations de professionnels, ainsi que le conseil régional, peuvent être parfois invités.

Et aussi : la sécurité sur le littoral, l'action dans les waterings, les plans de prévention des risques technologiques, l'aide au logement social...

Chiffres clés

Focus

Prévention des risques

778

bulletins de prévision des crues
706 jaugeages

1397

visites d'inspection d'installations classées
659 contrôles inopinés
90 % des dossiers de nouveaux projets industriels instruits en moins d'un an
51 rapports d'inspection relatifs à l'action de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique
30 contrôles d'ouvrages hydrauliques

Énergie, logement

6150

logements sociaux financés, dont 80 % avec le label BBC (anticipation de la norme RT2012)
5 385 logements privés ou sociaux réhabilités, grâce à l'Anah, le programme Habiter Mieux ou des crédits européens
200 places d'hébergement temporaire rénovées
1 colloque sur bâtiment et santé : qualité de l'air intérieur
20 % d'augmentation de la puissance éolienne en service et **33 %** de la puissance photovoltaïque

Prévoir les situations de crues, 24h/24, 7j/7

Dans le bassin Artois-Picardie, le dispositif de l'État pour la surveillance et la prévision des crues s'appuie sur une équipe locale de prévisionnistes et de jaugeurs : le service de prévision des crues de la DREAL, et un service national : le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI). La principale mission de ce réseau est de publier au moins 2 fois par jour et 7j/7 une carte et un bulletin de vigilance « crues » sur le site www.vigicrues.gouv.fr. Il est possible de s'abonner en choisissant le ou les cours d'eau à suivre. Les bulletins sont également envoyés directement aux services de la protection civile : en fonction du niveau de vigilance (vert, jaune, orange ou rouge) qui permet de repérer le niveau de risque d'inondation dans les prochaines 24 heures, les gestionnaires de crise mobilisent leurs moyens et alertent les populations. En 2012, trois épisodes de vigilance orange ont mobilisé l'équipe de prévisionnistes en continu pendant plusieurs jours. Tout d'abord début

La transition énergétique en débat

L'énergie électrique ne constitue que 20 % de la consommation d'énergie finale de la région. En revanche, le bouquet énergétique, qui regroupe l'ensemble de nos consommations (maisons, voitures, ...) s'appuie à 30 % sur le pétrole, à 25 % sur le gaz et à 20 % sur le charbon. Il est urgent d'agir pour être moins dépendant des énergies fossiles, être plus économe et émettre moins de gaz à effet de serre. Les leviers principaux ont été analysés à l'occasion des débats menés en région début 2013 : faire des économies d'énergies dans l'industrie par la maîtrise des procédés, rénover énergétiquement les bâtiments, développer des modalités de transport alternatives à la route et améliorer les transports en commun, lutter contre l'étalement urbain, dé-

velopper les énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse). La DREAL encourage les collectivités à recourir aux réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, elle favorise l'implantation de centrales photovoltaïques (notamment sur des sols dégradés), d'installations valorisant le biogaz, et d'éoliennes dans le respect de la biodiversité et des paysages. En savoir plus : www.transition-energetique.gouv.fr

Mieux prévenir les dommages et accidents lors de travaux à proximité des réseaux : un guichet unique

Tous les bâtiments sont reliés à des réseaux pour satisfaire leurs besoins en énergie, en télécommunication, ou d'assainissement. Ces réseaux sont indispensables à la vie économique et sociale. 40 % d'entre eux ont un caractère sensible pour la sécurité ou l'économie. Un tiers des réseaux sont aériens et bien visibles. Pour les autres, les repères ne permettent pas toujours d'appréhender leur positionnement exact sous terre. Les aménagements urbains

nécessitent des travaux à proximité de ces réseaux, et risquent de les atteindre et d'occasionner des accidents importants et parfois dramatiques. Face à ces impacts, l'État a repris en 2011 la réglementation pour mieux définir les rôles des exploitants, des maîtres d'ouvrage et des intervenants. Un portail informatique a été mis en place pour fiabiliser et regrouper toutes les informations dont ont besoin les intervenants au sujet de présence de réseaux : c'est le « guichet unique ». Les intervenants ont ainsi, par l'intermédiaire des déclarations de projet de travaux, puis au retour des demandes d'information de commencement de travaux, les informations sur les réseaux sensibles et les précautions données par les exploitants pour la réalisation de leurs chantiers. La DREAL a informé les exploitants qu'elle contrôle et s'est assurée de l'enregistrement de leurs réseaux sur le guichet unique. Elle a contrôlé de façon inopinée plusieurs chantiers.

L'accessibilité aux personnes handicapées

L'accessibilité aux personnes handicapées dans les Établissements recevant du public (ERP) constitue une priorité de l'État et une obligation réglementaire au 1er janvier 2015. Des audits ont été conduits en 2010

et 2011 sur 226 bâtiments de l'État en Nord - Pas-de-Calais. Une synthèse de ces audits a été réalisée. Le coût total pour leur mise en accessibilité est de l'ordre de 33 M€ TTC, soit moins de 10€ par habitant.

L'élaboration d'une stratégie régionale de mise en accessibilité des ERP de l'État, pilotée par la DREAL, a été initiée en 2012 par la définition d'une méthodologie croisée avec les critères de rénovation thermique. En outre, la DREAL, en lien avec les DDTM, est chargée en 2013 de dresser un état des lieux de la mise en accessibilité des bâtiments publics et des services de transport relevant des collectivités territoriales (départements et communes) : il s'agit d'inciter les élus à s'engager fortement dans cette démarche.

Qualité de la vie et des milieux

300

ouvrages à aménager sous 5 ans sur les rivières d'Artois-Picardie pour la continuité écologique
83 analyses d'invertébrés aquatiques et des diatomées réalisées dans les rivières
5 zones de protection et **3** plans d'action définis autour de captages Grenelle
30 juin 2012 : évènement historique, l'UNESCO inscrit au patrimoine mondial l'ancien bassin minier en tant que paysage culturel

Transports Véhicules

8 995

véhicules de transports contrôlés sur route
3 492 entreprises de transports suivies par la DREAL
2 604 véhicules ou prototypes de véhicules réceptionnés
316 centres de contrôle des véhicules surveillés
5 390 demandes d'autorisations de transports exceptionnels instruites

Déplacements

L'État a engagé :
4,68 M€ pour le réseau ferroviaire
4,63 M€ pour le réseau fluvial

14,5M€

pour les transports collectifs
32 M€ pour le réseau routier - opération Grand stade

Le plan de protection de l'atmosphère

La lutte contre la pollution de l'air est une priorité en raison de ses conséquences sur la santé humaine. En région Nord - Pas-de-Calais, les teneurs en poussières sont au delà des seuils admissibles. Ces poussières, microscopiques, ont des origines multiples : moteurs diesel, chauffage, industrie, agriculture... Cette situation conduit à prendre des mesures dans le cadre d'un Plan de protection de l'atmosphère (PPA) couvrant désormais l'ensemble du territoire régional. Élaboré dès mars 2012, l'efficacité de ce plan repose sur l'implication de tous les acteurs concernés : particuliers, État et collectivités territoriales, acteurs économiques. Des groupes de travail ont défini des mesures, la concertation a été organisée à Dunkerque, Arras, Valenciennes

Accès aux professions du transport de marchandises ou de personnes

Le « Paquet routier » est une réglementation européenne de l'accès aux professions du transport routier de marchandises ou de personnes, transcrit en droit français en décembre 2012. Aux conditions d'exercice des professions du transport, elle ajoute l'exigence d'établissement : l'entreprise doit disposer en France de locaux abritant ses documents, ses équipements administratifs et son centre d'exploitation. Les entreprises disposent désormais

Le projet du tramway de Valenciennes : un atout majeur pour la ville

Le projet de tramway valenciennois de 182 M€ bénéficie de co-financement État (CPER et premier appel à projets « transports urbains »), Région et Union européenne. La ligne 2 permettra des liaisons entre Valenciennes et le Pays de Condé (phase 3), et entre Valenciennes et la commune belge de Quiévrain (phase 4). La longueur de la ligne 2 représente environ 30 km, avec une trentaine de stations.

La DREAL a procédé à l'instruction du dossier préliminaire de sécurité de la phase 3. Le tramway permettra la desserte des pôles d'habitat et d'emploi, des établissements d'enseignement secondaire et des pôles urbains secondaires de l'agglomération. Le projet contribuera à la requalification de l'espace urbain et au désenclavement de quartiers prioritaires, notamment les quartiers ANRU de Thiers à Bruay-sur-Escaut et de la Cité Sout à Fresnes-sur-Escaut.

et Lille. ATMO Nord - Pas-de-Calais a procédé à l'évaluation des actions proposées selon une méthodologie nationale inédite dans la région. Le plan combine des mesures réglementaires et d'autres incitatives. Un enjeu fort : pollution diffuse oblige, chaque habitant peut agir. Il est en consultation auprès des collectivités concernées et sera soumis à consultation publique en septembre. www.ppa-npdc.fr

Le plan santé environnement 2

Le Plan régional santé environnement 2 signé en janvier 2012 (préfet, Agence régionale de santé, Conseil régional), est en phase de déploiement. Onze réunions d'information avec les entreprises et rencontres avec les fédérations professionnelles ont été organisées.

d'une autorisation d'exercer, qui donne droit à délivrance d'une licence et à l'inscription aux registres. Chaque entreprise désigne un gestionnaire de transport, titulaire de la capacité professionnelle, jouissant de l'honorabilité professionnelle. Il assure la direction effective et permanente de l'activité de transport. Il réside dans l'Union européenne. L'examen devient quasiment la seule voie pour obtenir la capacité professionnelle. Une attestation de capacité professionnelle est instituée pour le transport léger. L'exigence de capacité financière est renforcée.

L'échangeur d'accès au Grand stade de Lille

Qu'y a-t-il de changé à Villeneuve d'Ascq ? Un Grand stade et... un nouvel échangeur ! Cet échangeur, d'un coût de 30M€, a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL et la maîtrise d'œuvre de la DIRN.

La mise en service a fait suite à une inspection préalable, procédure qualité propre aux services de l'État. Un modèle dynamique en trois dimensions a été réalisé. Ce modèle permettait de simuler, selon plusieurs options d'aménagement, la vision d'un automobiliste circulant sur l'ouvrage. Il a permis de valider un choix technique et de se rendre compte d'une surcharge d'informations sur les panneaux de signalisation directionnelle. De nouvelles solutions de conception de la signalisation directionnelle ont été validées avec notamment une innovation technique : la mise en place de panneaux à prismes dynamiques expérimentaux sur le réseau autoroutier signalant les parkings en couleur, et uniquement lors des événements Grand Stade, afin de faciliter l'orientation des usagers.

Sécurité défense Pour préparer le territoire à affronter les crises

La DREAL Nord - Pas-de-Calais assure, au titre du MEDDE et du METL, les missions relatives à la défense et la sécurité civiles pour l'ensemble de la zone Nord intégrant le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie.

La planification, activité prépondérante du service, s'est enrichie d'un volet de prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Le dispositif ORSEC a fait l'objet de travaux préparatoires pour la prise en compte de l'alerte submersion marine.

Le plan zonal de gestion du trafic routier bénéficie d'une adaptation continue intégrant les retours d'expériences des crises intempéries et la période de viabilité hivernale. Dans ce cadre, une étude sur le stockage des poids lourds sur les grands axes et en pleine voie a démarré. Elle aboutira à un plan de manœuvre et à une cartographie d'implantation concertés entre opérateurs routiers et forces de l'ordre intégrant des dimensions interzonales et transfrontalières.

Au-delà du dispositif VIGIPIRATE, les opérateurs de transport identifiés comme stratégiques pour l'activité économique sont également suivis spécifiquement au travers des Plans de sécurité et de protection au même titre que ceux du domaine de l'énergie et de l'eau. Les avis rendus ont permis de valider sept plans.

Les jeux olympiques et paralympiques de Londres ont nécessité une préparation en amont et une mobilisation de grande ampleur autour du préfet délégué pour la défense et la sécurité, compte tenu du caractère « transfrontalier » et des infrastructures de transport Transmanche.

Une astreinte zonale assure en permanence la remontée d'informations et d'analyses, support à la décision vers les autorités zonales ou nationales, pour anticiper les risques et les menaces et proposer les mesures opérationnelles adaptées.

259 femmes 252 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets. Elle réunit 179 agents de catégories A, 187 agents de catégorie B et 137 agents de catégorie C.

En 2012, la moyenne de jours de formation par agent est de 3,91.

11 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

Engagée dans une démarche de progrès, la DREAL a enrichi son système de management par la qualité et obtenu le renouvellement de sa certification ISO 9001 et sa nouvelle certification ISO 14001 pour un management environnemental et éco-responsable.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration, la DREAL rassemble plus de 500 personnes. Notre mission est la mise en œuvre des politiques du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), et du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL), en synergie avec les acteurs locaux. Notre périmètre couvre les risques (naturels, technologiques...), la préservation de la biodiversité des ressources, l'eau, l'énergie, le logement, l'aménagement, les transports, la mobilité, les déplacements. Dans une approche transversale, nous mobilisons nos compétences et savoir faire au service de la transition énergétique.

130 mouvements de personnel ont été gérés : 45 arrivées pour 62 départs dont 9 départs à la retraite et 23 mutations internes. Adopté à l'unanimité au CTP du 26 janvier 2012, le règlement intérieur de la DREAL a été mis en application le 1^{er} mars 2012. La DREAL a renouvelé son Comité local d'action sociale (CLAS) : inter-services, il intègre l'ENTE de Valenciennes et le CVRH d'Arras. La DREAL a mis en œuvre le nouvel espace statutaire pour les personnels de catégorie B et a organisé les élections des représentants aux CAP de ses personnels administratifs et techniques gérés par le MEDDE-METL.

Le budget en 2012 est en baisse de 17% par rapport à 2011. Au titre des crédits européens FEDER, 143 paiements ont été acquittés pour un montant de plus de 68 millions d'euros soit un montant de FEDER justifié auprès de la commission de 27 millions d'euros pour 2012 sur 100 millions d'euros de FEDER attendus pour le Nord - Pas-de-Calais.

La rénovation du site Tournai a été poursuivie par l'aménagement d'un garage à vélos pouvant accueillir 42 cycles et la réhabilitation en régie de 20 bureaux. Le bilan des campagnes de mesure sur la qualité de l'air intérieur fait état d'une humidité relative inférieure à 40%, caractéristique d'un air sec, et de concentration en

polluants élevée sur deux sites, respectant néanmoins les valeurs réglementaires. Des mesures correctives sont engagées. Concernant l'exposition aux moisissures, l'analyse montre une stabilité de l'air intérieur par rapport à l'air extérieur. Pour certains bureaux, un examen de l'efficacité de l'extraction de l'air est en cours.

Communiquer pour mieux comprendre

La communication interne vise le développement d'une culture commune, d'une vision transversale et partagée des missions et de l'organisation de la DREAL. L'enrichissement et l'animation d'intranet, l'édition bimestrielle de la lettre interne, de la cérémonie des vœux, de l'accueil des nouveaux, l'organisation de séminaires thématiques et la création de supports internes de communication contribuent à l'objectif de développement d'un cadre de référence commun et d'une cohésion interne. Stratégique, la communication accompagne la direction et les services dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques portées par nos ministères. Mise en ligne d'actualités, informations sur les grands chantiers de la DREAL, enrichissement de l'espace presse sur internet, conception de documents, de lettres d'information, d'expositions, appui dans l'organisation de séminaires, réponse aux demandes de la presse et organisation de conférence de presse, sont autant d'exemples qui illustrent la dynamique de communication externe de la DREAL.

La DREAL, proche des territoires

Dans les quatre unités territoriales, 137 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement. Ces unités territoriales ont une mission d'inspection du travail dans les carrières. Elles veillent à la sécurité des véhicules et contrôlent les transports terrestres, sur route et en entreprise. Elles contribuent aux instances de concertation sur l'environnement et les risques industriels.



Directeur
Michel Pascal
Directeurs adjoints
Isabelle Derville
Philippe Joscht
Julien Labit

Affaires transfrontalières
Elisabeth Bodier

Risques

Frédéric Baudouin

- risques accidentels
- risques sanitaires et pilotage de l'inspection
- risques naturels, hydrauliques, miniers

Milieu et ressources naturelles

Jean-Michel Malé

- politique de l'eau
- délégation de bassin Artois-Picardie
- nature et paysages
- ressources et pressions

Energie, climat, logement, aménagement des territoires

Alain Mazoyer

- énergie, climat
- aménagement des territoires, coordination de l'évaluation environnementale
- logement, habitat
- économie et qualité de la construction

Connaissance

Chantal Adjriou

- administration de données et outils de diffusion
- systèmes d'informations géographiques
- stratégie des études et statistiques
- promotion du développement durable

Transports et véhicules

Xavier Druelle

- sécurité et réglementation des véhicules
- contrôle des transports terrestres
- gestion des transports terrestres

Déplacements, intermodalité, infrastructures

Michel Leblanc

- déplacements, intermodalité
- maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- finances et commande publique

Unités territoriales

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| Artois | Frédéric Modrzejewski |
| Littoral | David Lefranc |
| Arondissement de Lille | Guy Sarels |
| Hainaut - Cambrésis/Douais | Daniel Hellebois |

Communication

Christine Diéval

Qualité contrôle de gestion

Isabelle Liberkowski

Sécurité Défense Intelligence économique

Julien Labit

Secrétariat Général

Francis Boulanger

- mission écoresponsabilité
- ressources humaines
- gestion financière
- logistique

Conseillère de prévention

Martine Vanoc

Mission stratégie et pilotage régional

Arnaud Winocq

- ressources humaines GPEEC
- moyens financiers
- service social régional

Pôle support intégré CPCM et marchés, médecine de prévention

Loïc Vanderplancke

- centre de prestations comptables mutualisé
- achats et marchés
- gestion administrative et paie
- médecine de prévention

Pôle support intégré juridique

Sylvain Gathoye

- affaires générales
- travaux et contrats publics
- contentieux pénal urbanisme et ICPE
- contentieux administratif urbanisme et environnement industriel

Pôle support intégré documentation (DREAL, CETE)

X

Pôle support intégré formation (CVRH)

Françoise Nécki

Directeur de publication : Michel Pascal
Rédacteur en chef : Christine Diéval
Conception - réalisation : Ségolène Goubet
Comité de rédaction : Chantal Adjriou, Frédéric Baudouin, Elisabeth Bodier, Romain Bordier, Alexandre Dozières, Xavier Druelle, Sylvain Gathoye, Julien Labit, Jean-Michel Malé, Alain Mazoyer, Loïc Vanderplancke, Arnaud Winocq
Impression : Imprimerie Becquart
Papier recyclé et encres végétales
Mai 2013

Crédits photographiques

Couverture : DREAL NPdC ; Max Lerouge (Gare de Don)
p. 3 : DREAL NPdC/communication
p. 4-5 : DREAL NPdC/SIG (cartographie) ; DREAL NPdC (industrie, logement, côte d'Opale, centrale photovoltaïque de Merville)
p. 6-7 : DREAL NPdC/communication (forêt, écoquartier de Dunkerque, éolienne, bord de mer)
p. 8-9 : DREAL NPdC/SPC (La Clarence en crue à Pernes en Artois) ; DREAL NPdC/SRisques (canalisations) ; DREAL NPdC/communication (industrie, moto, érosion littorale)
p. 10-11 : Laurent Mignaux/MEDDE-METL (phoques veaux marins, champs, captage d'eau potable) ; DREAL NPdC/CNoël (Orchis purpurea)
p. 12-13 : DREAL NPdC/ECLAT (logement SIA à Vieux Condé, Cité Triolo à Lille) ; Bernard Suard/MEDDE-METL (isolation extérieure)
p. 14-15 : DREAL NPdC/communication (vélos, route) ; Max Lerouge (gare de Don) ; Laurent Mignaux/MEDDE-METL (échangeur)
p. 16-17 : DREAL NPdC/communication (vélos, camion, écoquartier de Dunkerque, côte d'Opale) ; DREAL NPdC/CNoël (Orchis Purpurea) ; Laurent Mignaux/MEDDE-METL (rivière eutrophisée, foule)
p. 18 : DREAL NPdC/SRisques (canalisations) ; DREAL NPdC/SPC (crue) ; DREAL NPdC/ECLAT (logement) ; DREAL NPdC/communication (vélos, forêt)
p. 20-21 : DREAL NPdC/communication



**Engagement pour un service public de qualité :
la DREAL est certifiée ISO 9001**

Pour un service public le mieux adapté à vos besoins,
la DREAL recherche en permanence l'amélioration
dans l'accomplissement de ses missions.
Elle réalise tous les deux ans une enquête
de satisfaction de ses usagers.

**Engagement pour un service public exemplaire au
regard du développement durable :**

la DREAL est certifiée ISO 14001

L'objectif du développement durable est intégré
dans le fonctionnement courant,
pour diminuer les impacts environnementaux.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
et unité territoriale de Lille**

44, rue de Tournai - CS 40259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48
Fax. 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Unités territoriales

Artois
Centre Jean Monnet
avenue de Paris
62400 Béthune
Tél : 03 21 63 69 00
Fax : 03 21 01 57 26

Antenne Transports Arras
100 avenue Winston Churchill
62000 Arras
Tél : 03 21 50 30 08
Fax : 03 21 50 30 09

Hainaut
Cambrésis - Douaisis
Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél : 03 27 21 05 15
Fax : 03 27 21 00 54

Littoral
rue du Pont de Pierre
BP 199
59820 Gravelines
Tél : 03 28 23 81 50
Fax : 03 28 65 59 45

Antenne Transports de Calais
22 rue Henri de Baillon
62100 Calais
Tél : 03 21 19 70 00
Fax : 03 21 19 75 74

